

La FFE et le **Cercle Des Escrimeurs Parisiens** ont le plaisir de vous inviter à
à la semaine du Fleuret-épreuve national 1, qui aura lieu

Samedi 19 dimanche 20 et lundi 21 octobre 2024
Séniors, M20, M17

Lieu : Halle Carpentier, 81 Bd Masséna 75013 Paris

ARTICLE 1 : LICENCE En cours de validité saison 2024-2025. Les Épreuves nationales sont ouvertes aux licenciés FFE et aux licenciés des fédérations affiliées à la FIE, sous réserve des conditions de participation édictées dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT ET FRAIS D'INSCRIPTION

Pour les licenciés FFE, les engagements se font à l'aide du système d'engagement en ligne sur l'extranet de la FFE (<http://dirigeant.escrime-ffe.fr/>). Les engagements pour les épreuves nationales individuelles et par équipes accessibles sans quotas, ni sélection, sont effectués par les clubs.

Pour les licenciés des fédérations affiliées à la FIE, les engagements se font directement auprès des organisateurs par email à club@escrime-cep.com. Cette inscription sera valable après retour par mail de confirmation d'inscription

la clôture des engagements est fixée au **mercredi 9 octobre 2024, 23h59**.

*Pour la catégorie SENIOR, le système de paiement de l'extranet laisse la possibilité aux clubs **de régler les inscriptions** jusqu'au vendredi 12h précédant la compétition.*

Si un(e) tireur(se n'a pas été engagé(e) dans les délais impartis, il/elle pourra être inscrit(e) jusqu'à la publication des poules, et pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté(e) d'un montant égal à 5 fois les frais d'inscription.

ARTICLE 2 BIS : FRAIS D'INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Les frais d'inscriptions dépendent de la date d'inscription

Seniors : Avant le 9 octobre 2024 23h59 droit d'inscription **25€**

M17, M20 : Avant le 9 octobre 2024 23h59 droit d'inscription **20€**

Seniors : Après le 9 octobre 2024 23h59 droit d'inscription **125€**

M17, M20 : Après le 9 octobre 2024 23h59 droit d'inscription **100€**

Catégorie séniors :

- Droit d'inscription payé sur l'extranet ffe lors de l'engagement par le club ou le tireurs
- Droit d'inscription pour **seniors hommes non FFE** : par hello asso
<https://www.helloasso.com/associations/cep-cercle-des-escrimeurs-parisiens/evenements/en1-seniors-hommes-non-ffe-semaine-fleuretarisiens-boutiques-en1-se>
- Droit d'inscription pour **seniors dames non FFE** : par hello asso
<https://www.helloasso.com/associations/cep-cercle-des-escrimeurs-parisiens/evenements/en1-seniors-dames-non-ffe-semaine-fleuret>



Catégorie M20 :

- Droit d'inscription pour **M20 hommes** par hello asso :
<https://www.helloasso.com/associations/cep-cercle-des-escrimeurs-parisiens/evenements/en1-u20-hommes-semaine-fleuret>
- Droit d'inscription pour **M20 dames** : par hello asso
<https://www.helloasso.com/associations/cep-cercle-des-escrimeurs-parisiens/evenements/en1-u20-dames-semaine-fleuret>



Catégorie M17 :

- Droit d'inscription pour **M17 hommes** par hello asso :
<https://www.helloasso.com/associations/cep-cercle-des-escrimeurs-parisiens/evenements/en1-u17-hommes-semaine-fleuret>
- Droit d'inscription pour **M17 dames** : par hello asso :
<https://www.helloasso.com/associations/cep-cercle-des-escrimeurs-parisiens/evenements/en1-u17-dames-semaine-fleuret>



En cas d'absence de tireur(se)s engagé(e)s, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireur(se)s présent(e)s doivent s'acquitter des frais d'inscription des tireur(se)s absent(e)s, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition

ARTICLE 3 : FORMULE ET HORAIRES DE L'EPREUVE

Un pointage à l'entrée du lieu des épreuves, est mise en place avec un QR CODE à présenter , fournit apres le paiement de l'engagement ou que l'on trouvera sur le site du CEP dans la liste des participants .

La formule sera identique pour toutes les épreuves : - 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club, jusqu'à 30% d'éliminé(e)s, - Tableau d'élimination directe sans repêchage.

Samedi 19 Octobre 2024 :

Fleuret hommes seniors : appel 7h00 scrach 7h30 debut 8h00

Fleuret dames seniors : appel 10h00 scrach 10h15 debut 10h30

Dimanche 20 Octobre 2024 :

Fleuret dames M20 : appel 8h00 scrach 8h15 debut 8h30

Fleuret hommes M20 : appel 10h00 scach 10h15 debut 10h30

Lundi 21 Octobre 2024 :

Fleuret dames M17 : appel 8h00 scrach 8h15 debut 8h30

Fleuret hommes M17 : appel 10h00 scach 10h15 debut 10h30

ARTICLE 4 : Arbitrage

L'engagement **des arbitres est pour le temps de la compétition**, les clubs s'engagent donc à fournir des arbitres pour le temps de l'épreuve et **potentiellement jusqu'à sa fin.**

Séniors :

le club doit régler la contribution solidaire, **40€ de 2 à 3 tireurs, 130€ de 4 à 8 tireurs, et 200€ de 9 tireurs ou plus**

M20, M17 :

Les clubs inscrivant 4 tireurs ou plus seront tenus de présenter un arbitre conformément au règlement en vigueur.

Les clubs ou pays étranger : *Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus. Amende 500€/arbitre non présenté*

ARTICLE 5 : Directoire technique

Le Directoire Technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la FIE et FFE pour le bon déroulement du Circuit.

ARTICLE 7 :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément à l'article T.15 du règlement FIE.

ARTICLE 8 : Stand - Des stands de matériel seront présents tout le week-end.

ARTICLE 9 : Restauration - Une buvette sera mise en place.

Contact :

- e-mail : club@escrime-cep.com
- tel : 06 08 32 58 81